

SAINT MEDARD EN JALLES

Projet d'aménagement – Rues Aurel Chazeau, Péricot, acacias

NOTICE DESCRIPTIVE

- **Contexte réglementaire**

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation lors de la réalisation, dans une partie urbanisée d'une commune, d'un investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 € TTC et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants. Cette concertation doit associer pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

- **Objectifs de l'opération**

Le projet de réaménagement vise à renforcer et requalifier cet espace public en s'appuyant sur les objectifs suivants :

- Maintenir une chaussée à double sens de circulation en la recalibrant,
- Limiter la vitesse des véhicules pour sécuriser piétons et cycles,
- Créer un itinéraire cyclable en site propre
- Créer un nouveau cheminement pour les piétons côté Ouest (numéros pairs), et rendre accessibles tous les cheminements piétons ainsi que les arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Conserver le caractère boisé , et le conforter en aménageant de nouveaux espaces verts ,en réalisant de nouvelles plantations ,afin de créer des îlots de fraîcheur, favoriser la biodiversité et embellir.
- Proposer des places de stationnement, selon l'espace disponible, eu égard aux activités et pratiques constatées,
- Equiper la voie d'un réseau d'assainissement pluvial.

Programme de l'opération

Les limites du projet sont :

- Rue Aurel Chazeau :
 - Au Nord : le carrefour giratoire avec l'avenue Léon Blum, l'avenue du Général de Gaulle et la route de Louens
 - Au Sud : la place des ormeaux

- Rue Péricot : entre la rue Aurel Chazeau et l'allée des acacias
- Allée des acacias : entre la rue Aurel Chazeau et la rue de Péricot

Il est envisagé, à ce stade de l'étude :

- De calibrer la chaussée à 6m , minimum nécessaire pour la circulation des bus.
- La création d'un dispositif d'assainissement pluvial, inexistant aujourd'hui.
- la création d'une voie verte (largeur 3,00 m) sur le côté Ouest de la voie, afin de relier les pôles majeurs du centre commercial de Picot au Nord et du pôle Simone Veil au Sud
- la création d'un trottoir de 1,40m minimum de largeur sur le côté Est de la chaussée
- la restructuration complète de la place des ormeaux, avec un aménagement paysager ambitieux.
- l'aménagement de places de stationnement rues Aurel Chazeau et Péricot
- la réalisation de plusieurs plateaux surélevés pour ralentir les automobilistes : aux carrefours Aurel Chazeau/acacias, Aurel Chazeau/Péricot, Aurel Chazeau/Denigès, et Péricot/acacias
- De conserver un maximum d'arbres existants et de renforcer le caractère boisé et champêtre de la rue.
- Rue de Péricot et allée des acacias: traitement en voies partagées apaisées.
- La reprise de l'éclairage public (compétence Ville)

Remarques supplémentaires :

- Il est envisagé de fusionner les arrêts de bus « Péricot » et « Route de Lacanau » en maintenant une seule paire d'arrêts au niveau de l'allée des iris.
- Des régularisations et acquisitions foncières sont nécessaires pour réaliser ce projet.